



## **COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE**

Séance du 26 septembre 2022

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2022/04

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

### ***Avis sur le projet de mise à jour du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Guadeloupe-St Martin***

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 26 septembre 2022, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, notamment l'article R212-22 ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 16 mai 2005 modifié portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 modifié le 19 avril 2022, relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'Environnement ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 modifié le 26 avril 2022, établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;

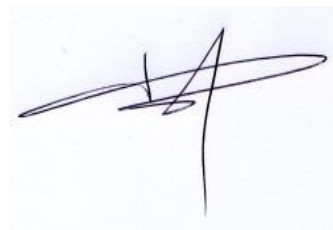
À la suite de la présentation en séance du projet de révision du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Guadeloupe ;

**EMET** un avis favorable sur la mise à jour du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Guadeloupe-St Martin ;

**DECIDE** de soumettre le projet de mise à jour du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Guadeloupe-St Martin à l'approbation du préfet coordonnateur de bassin, conformément à l'article R212-22 du code de l'environnement.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 26 septembre 2022,

La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature is stylized, starting with a horizontal line, followed by a vertical line that curves into a loop, and ending with a long vertical stroke.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO